

Assemblée générale ordinaire



ATTENTION : Le mercredi 26 mai 2024 à Brest vont se succéder l'assemblée générale extraordinaire (refonte des statuts de la SMLH) et l'assemblée générale ordinaire.

CONVOCAATION

À l'assemblée générale ordinaire 2024 de la SMLH

Mercredi 26 juin 2024 de 11 heures à 16 heures (avec une interruption pour le déjeuner)

La Scène nationale Le Quartz, 60 rue du Château
29200 BREST

*Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée générale **ORDINAIRE (AGO)**, adressez votre pouvoir au siège de la SMLH avant le 7 juin 2024.*

REMARQUE IMPORTANTE : N'utiliser que le pouvoir pour l'AGO pour vous y faire représenter.

La qualité de sociétaire sera vérifiée à l'entrée. N'oubliez pas de vous munir de votre carte de sociétaire.

L'ordre du jour est mentionné ci-dessous. Les résolutions sont répertoriées au verso.

- Ouverture de l'assemblée générale ordinaire par l'Amiral Alain Coldefy
- Élection du président et des membres du bureau de vote
- Rapport moral et d'activité 2023 **Résolution N°1**
- Approbation des comptes 2023 **Résolution N°2**
- Affectation du résultat **Résolution N°3**
- Conventions réglementées **Résolution N°4**
- Approbation du correctif au projet de budget 2024 **Résolution N°5**
- Approbation du projet de budget 2025 **Résolution N°6**
- Vote des résolutions
- Élection des candidats au conseil d'administration
- Conclusions du président et clôture de la réunion

REMARQUE IMPORTANTE : les sociétaires qui arrivent **après 15 heures ne pourront pas participer aux votes** de l'assemblée générale ordinaire, prévus à **15 h 45**, qui s'effectuent au moyen d'un système électronique.

Le dossier préparatoire, comprenant notamment le rapport moral et d'activité 2023, le rapport financier 2023, le rapport du commissaire aux comptes, le correctif au projet de budget 2024, le projet de budget 2025 et les *curriculum-vitae* des candidats au conseil d'administration, sera **adressé aux présidents de section**

Il pourra être consulté par tous les sociétaires sur le site Internet de la SMLH (www.smlh.fr) en cliquant sur « Espace membre » puis sur « Mes informations ».

Résolution N°1 - Approbation du rapport moral 2023

L'assemblée générale ordinaire 2024 approuve le rapport moral et d'activité 2023.

Résolution N°2 - Approbation des comptes 2023

L'assemblée générale ordinaire 2024, après avoir pris connaissance des comptes annuels, du rapport financier et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice 2023 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font ressortir un, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Résolution N°3 - Affectation du résultat de l'exercice 2023

L'assemblée générale ordinaire 2024 décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 s'élevant à€ au poste report à nouveau dont le montant se trouvera ainsi porté de€ à€ (1)

Résolution N°4 – Approbation des conventions réglementées

L'assemblée générale ordinaire 2024, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, visées à l'article L.612-5 du code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et de l'absence de conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Résolution N°5 – Correctif au projet de budget 2024

L'assemblée générale ordinaire 2024 approuve le correctif au projet de budget 2024.

Résolution N°6 - Approbation du projet de budget 2025

L'assemblée générale ordinaire 2024 approuve le projet de budget 2025.

Candidats aux 7 postes vacants au conseil d'administration :

Renouvellement de candidatures :

- Pierre GODEC
- Cécile RENSON
- Cyrille SCHOTT

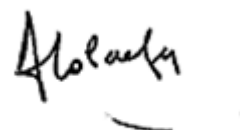
Candidature cooptée :

- Corinne BREUZÉ

Nouvelles candidatures :

- Ange JORDAN
- Dominique de LA ROCHEFOUCAULD-MONTBEL
- Michel LEBON
- Sylvie MARCON-CHOPARD

Amiral Alain Coldefy
Président du conseil d'administration



(1) Les montants seront précisés dans le rapport financier 2023 diffusé un mois avant l'assemblée générale